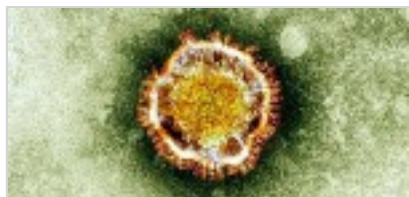


# Coronavirus



***Pour toute information générale sur le coronavirus (COVID-19), consultez les sources officielles d'information qui sont réactualisées en temps réel :***

- \* <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- \* <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>
- \* <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-mond>
- \* <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Sur le premier site national, la rubrique « Questions/réponses » (FAQ) répond aux interrogations les plus fréquentes sur le coronavirus COVID-19 et rappelle tous les conseils et recommandations sanitaires à suivre. Le deuxième fournit des points de situation réguliers. Le troisième est consacré au suivi épidémiologique en France et dans le monde. Le quatrième fournit les attestations de déplacement dérogatoires pour les particuliers qui doivent sortir de chez eux. De nombreuses informations sont également accessibles depuis le site de l'Agence régionale de santé Occitanie : [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

En complément, le ministère des Solidarités et de la Santé a activé une plateforme téléphonique d'information accessible au **0800 130 000** (appel gratuit - 7 jours sur 7 - 24h/24). Cette plateforme permet d'obtenir des informations sur le COVID-19 (cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13894>).

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux : en cas de signes d'infections respiratoires, il faut contacter votre médecin ou le 15 en cas de problèmes respiratoires sérieux.

Pour être informé en direct, consultez également les comptes Twitter de la Direction Générale de la Santé et du Ministère de la santé :

**@AlerteSanitaire** et **@MinSoliSante**